



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 MARS 2021

Le 15 mars 2021 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 08 mars 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

### **Etaient présents :**

Patrick CALLAIS, Cécile GALHAUT, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Béatrice TASSERY, Josiane POINFOUX, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS, Pascal POYE

Nombre de membres	
En Exercice	27
Présents	22
Qui ont pris part à la délibération	26
Pour	26
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

### **Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :**

Marie-Claude BEAUFILS à Patrick CALLAIS, Daniel ROUSSEL à Cécile GALHAUT, Christian LETEURTRE à Sophie LOQUIN, Céline DELPECH à Monique COURSELLE,

### **Absent(s) :**

Charles LENOIR

formant la majorité des membres en exercice.

Madame Marie LE COUSIN est nommée secrétaire de séance.

#### DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

*Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.*

*Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.*

## **MUSEES METROPOLITAINS : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE - CM/21/025**

Le Conseil municipal est informé que la Métropole Rouen Normandie (MRN) permet à la Ville de Le Trait d'intégrer la Réunion des Musées Métropolitains.

Qu'il est précisé que cette Réunion, dans le cadre de son projet scientifique et culturel, a pour orientation de redéfinir sa relation au public et de définir des partenariats ayant pour objectif, entre autres, le développement des actions et des activités culturelles sur son territoire.

Que l'implantation du dispositif Micro Folies sur la commune amène une opportunité pour le territoire de rayonner culturellement à l'échelle de la Métropole et de l'ouvrir vers des partenariats culturels reconnus et riches en termes de compétences.

Que l'intégration de la Ville à la Réunion des Musées Métropolitains se traduit par la mise en place d'une convention de partenariat avec la MRN.

Que cette convention engage les signataires à la poursuite d'une démarche conjointe et cohérente d'éducation artistique et culturelle visant à :

- Fédérer les communes de la Métropole autour du volet culturel du projet muséal et de favoriser la diversité des projets,
- Assurer un rayonnement réciproque entre les communes du territoire et les structures muséales,
- Mener un travail d'éducation au regard critique du spectateur et d'ouverture aux enjeux de l'histoire des arts et de la création contemporaine, notamment dans le domaine des arts visuels, du patrimoine, des arts du son et de la création plastique,
- Encourager les pratiques artistiques et culturelles diversifiées et la rencontre des artistes et des professionnels de la culture,
- Sensibiliser le maximum de publics à la dimension culturelle des arts visuels et de la création plastique.

Que par ailleurs, la convention a également pour objet de définir le lieu d'accueil et les populations concernées par cette politique culturelle.

Que pour terminer, les musées métropolitains partenaires sont les suivants :

- Musée des Beaux-Arts
- Musée Pierre Corneille
- Muséum d'Histoire Naturelle
- Musée Industriel de la Corderie Vallois
- Musée Le Secq des Tournelles
- Musée de la Céramique
- Musée des Antiquités
- Musée d'Elbeuf : La Fabrique des Savoirs

Qu'à la lecture de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat avec la MRN concernant les musées métropolitains, jointe en annexe, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents s'y rapportant (y compris les éventuels avenants).

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

**VU** les statuts de la Métropole Rouen Normandie en date du 15 décembre 2017,

**VU** le projet de convention joint en annexe,

**VU** le rapport de Monsieur le Maire.

**APPROUVE** la convention de partenariat avec la Métropole Rouen Normandie concernant les musées métropolitains.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention de partenariat ainsi que les éventuels documents afférents à cette convention (y compris les éventuels avenants).

**CHARGE** Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire  
le 16 mars 2021

**Patrick CALLAIS,**  
**MAIRE**

